

CAUROIR INFOS

Commémoration de la victoire 8 mai 1945

10h45 : Rassemblement devant la mairie, défilé vers le Monument aux Morts, dépôt d'une gerbe et allocution.

Les enfants de l'école chanteront la Marseillaise afin de rendre hommage à nos combattants.

Remise des médailles du travail suivi d'un vin d'honneur à la salle des fêtes.

Dimanche 17 mai 15

Le comité des fêtes rétablit la brocante, rue de la Mairie. Afin qu'elle puisse recouvrer son succès d'antan, n'hésitez pas à vous inscrire au 06 73 08 22 74.

Restauration et buvette sur place.

Samedi 20 juin 15

Fête de l'école avec des chants et des danses interprétés par les élèves de notre école. Suivra une kermesse organisée par les parents d'élèves. Un formulaire de renseignements et d'inscriptions sera prochainement affiché en mairie et à l'école.

Mardi 7 juillet 15

Passage du Tour de France à Cauroir pour rejoindre Cambrai. Les coureurs arriveront de Carnières et emprunteront la rue Lafayette pour rejoindre Petit-Cauroir et la route de Solesmes.

Passage de la caravane (objets publicitaires pour petits et grands) vers 15h30 et des coureurs prévu vers 16h45. Venez nombreux encourager les sportifs. Une restauration sera prévue.

Dimanche 12 juillet 15

Festivités du 14 juillet. Vu le succès de l'an dernier, la commune réitérera avec les jeux traditionnels. Un match de foot aura lieu le matin. Restauration et buvette. Les possibilités de réservations et menus vous seront précisées ultérieurement.

Dératisation

La campagne de dératisation a débuté. La société Ecolab a traité les zones sensibles aux entrées du village ainsi que les égouts et la commune se tient à votre disposition pour la distribution de produits raticides.

Affaire « de la taille des arbres et arbustes »

Pour ceux qui ne sont pas encore au courant (cf affichage sur un portail privé !): la commune a été condamnée au versement de 3000€ de dommages et intérêts et 1000€ de frais de justice suite au dépôt d'une plainte par un riverain. Ce dernier se plaignait (dès 2010 !) d'un manque d'ensoleillement dû à une taille mal (ou pas) réalisée sur la végétation jouxtant leur propriété. Il se serait contraint à déposer plainte, à l'époque, après plusieurs réclamations, par manque de réactivité de la commune. Après quelques milliers d'euros de frais procéduriers plus tard, c'est notre équipe municipale qui découvre, en détail, cette affaire. Immédiatement, la concertation des nouveaux élus donne lieu à l'élagage à hauteur réglementaire, ce qui aurait pu et dû être fait depuis longtemps. Pour autant, notre riverain entend continuer son action en justice. La juridiction qu'il a saisie n'était pas compétente et ... nous aurions pu en rester là. Ce n'était pas son avis, « *c'est pour 6 années de préjudice* » et une nouvelle fois, des frais de justice sont engagés. Et malheureusement, la justice a condamné la commune aux versements indiqués plus hauts. Le total de cette affaire s'élève donc, pour la commune, à **8663,15 € !!!**

Sachez bien que nous avons beaucoup de mal à avaler la pilule : à l'heure de la baisse des dotations, de la mise en place, coûteuse, des rythmes scolaires, à l'augmentation de certains frais de fonctionnement (hausse de du coût de l'énergie, ...), et alors que nous cherchons la moindre possibilité d'économies, voir une partie de vos impôts, de nos impôts, partir dans des frais de justice pour une banale affaire d'élagage est pour nous révoltant. Cette somme aurait pu être investie dans bien d'autres domaines. Nous trouvons que les réactions qui ont abouti à cette situation ont été puériles et à l'encontre des intérêts de la commune.

Malgré cela, nous nous efforcerons jusqu'à la fin du mandat à agir dans le sens de notre village et tenterons d'éviter ce genre de mauvaise surprise. Contrairement à certains, nous trouvons plus intéressant d'avoir une réflexion positive et constructive plutôt qu'exceller dans le vouloir de dénigrement.